

Communiqué de presse

Transformation écologique en Saône-et-Loire : la Banque des Territoires et l'Etat accompagnent le SYDESL pour la rénovation de l'éclairage public du département

Cuisery, le 10 novembre 2023

La Banque des Territoires mobilise 6 M€ d'avances remboursables « Intracting » pour le Syndicat départemental énergie Saône-et-Loire (SYDESL) afin d'améliorer la performance énergétique de l'éclairage public. Dans le cadre du Fonds Vert, l'Etat apporte près de 1,7 M€ de subventions pour soutenir ces rénovations.

Le SYDESL exécute les travaux pour le compte de ses communes membres qui lui ont transféré la compétence éclairage public. Il a pour cela conclu un accord cadre 2020-2024 relatif à la fourniture, la pose, l'entretien, l'exploitation et la maintenance. L'opération portée par le SYDESL s'inscrit dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique et d'arbitrage sur la gestion de l'éclairage public des collectivités. 99% des communes ont déjà réduit leur temps d'éclairage.

Ainsi, le SYDESL a ciblé, grâce à son Système d'Information Géographique (SIG), l'ensemble des communes et des points lumineux de plus de 25 ans qui doivent être changés ou rénovés, soit près de 18 000 points, dont 2/3 en communes rurales et 1/3 en milieu urbain. 472 communes sont concernées par les changements de luminaires sur 531 gérées par le SYDESL.

Les bénéfices apportés permettront notamment :

- 60 % d'abaissement de puissance en moyenne par luminaire
- 243 tonnes d'émissions de CO₂ évitées
- 1 340 kW économisés en puissance pour un total de 2 232 MWh/an économisés à terme
- Un gain annuel de 459 900 € TTC
- Une baisse du coût de la maintenance
- Un éclairage de meilleure qualité, adapté, plus économe
- Une pollution nocturne réduite, dans le respect de la biodiversité et des normes en vigueur
- Une mise en sécurité par le remplacement des luminaires les plus anciens

Le coût total de l'opération s'élève à 16,9 M€, financé sur les fonds propres du SYDESL à hauteur de 5,8 M€. La Banque des Territoires mobilise 6 M€ d'avances remboursables « Intracting » sur 13 ans. Le complément est financé par 5,1 M€ de subventions, dont 1,7 M€ dans le cadre du Fonds Vert accordé par l'Etat.

Le dispositif « Intracting » permet aux collectivités de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments ou éclairages publics par des avances remboursables, et de rembourser ces avances grâce aux économies réalisées. Cette solution intervient en complément du Fonds vert apporté par l'État qui représente un soutien à l'investissement dans les territoires.

Jean Sainson, président du SYDESL « *L'investissement de 16,9 M€ permettra aux nombreuses communes de Saône-et-Loire concernées d'accélérer la rénovation de leur parc d'éclairage public, ô combien nécessaire en cette période de crise énergétique et écologique. Au total ce sont près de 18 000 points lumineux qui*

pourront bénéficier de cet investissement. Le SYDESL veillera à la bonne mise en œuvre du Fonds Vert, un dispositif en pleine résonance avec toutes les missions développées au sein de notre syndicat d'énergie.»

Mathieu Aufauvre, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté de la Banque des Territoires « La Banque des Territoires mobilise 1,2 Md€ au niveau national pour amplifier l'impact du Fonds vert en faveur de la transformation écologique des territoires et de leur adaptation au changement climatique. La Banque des Territoires aide à faire émerger des projets concrets, au plus près du terrain, comme aujourd'hui en Saône-et-Loire. Car c'est bien dans les territoires et avec les élus locaux que la transformation écologique se fera. »

Yves Seguy, préfet de Saône-et-Loire « Annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre, le fonds vert a été créé pour faciliter l'accélération de la transition écologique dans les territoires et renforcer leur résilience. Le fonds vert vient en complément des autres outils de l'État et des opérateurs déjà mobilisés sur ces thématiques. 3 mesures sur les 12 sont à la main du préfet de département : rénovation énergétique ; éclairage public et co-voiturage. Les autres sont de niveau régional : DRÉAL, ADEME et Agences de l'Eau. Les collectivités de Saône-et-Loire se sont emparées du dispositif avec un accompagnement appuyé des services de l'État. 124 dossiers ont été déposés très rapidement sur toutes les mesures ; 49 sont financés à ce jour pour près de 9 600 000 € de subventions. En éclairage public, un total de 2 229 598 € a été octroyé. Outre le dossier le plus conséquent du SYDESL à hauteur de 1 695 000 €, 3 collectivités ont été financées pour 534 598 €. Les mesures Rénovation énergétique et Éclairage public ont été très sollicitées et les crédits ont été consommés dès la mi-avril. De nombreux dossiers sont déjà prêts pour 2024. On ne peut que s'en féliciter. »

Ces conventions financières ont été signées par Mathieu Aufauvre, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté de la Banque des Territoires, Jean Sainson, président du SYDESL, et Yves Seguy, préfet de Saône-et-Loire.

A propos du SYDESL

Fondé en 1947, Le SYDESL agit pour un aménagement énergétique équilibré, cohérent et pérenne du territoire sur l'ensemble de la Saône-et-Loire. Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, la mission originelle du SYDESL est de garantir au territoire la qualité et l'équilibre de la distribution d'électricité ainsi que la sécurité et le développement des réseaux. Outre les réseaux de distribution d'électricité, il exerce sa maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sur les réseaux d'éclairage public, de gaz et de télécommunications. La politique d'aménagement du SYDESL en faveur des collectivités de Saône-et-Loire se traduit par des actions supplémentaires prenant en compte les besoins exprimés par les acteurs du territoire et le contexte climatique, énergétique et économique.

Notre énergie au service de la Saône-et-Loire.

www.sydesl.fr | LinkedIn : @sydesl

A propos de la Préfecture de Saône-et-Loire

Le terme préfecture désigne à la fois :

- le ressort territorial d'un préfet, c'est-à-dire l'ensemble du territoire du département dans lequel un préfet est nommé ;
- la ville chef-lieu de la préfecture : en Saône-et-Loire, Mâcon est le chef-lieu du département ;
- les services administratifs que dirige le préfet ;
- le bâtiment qui héberge le préfet et ses services.

La préfecture marque l'autorité, la présence et la permanence de l'État en Saône-et-Loire.

La préfecture est placée sous l'autorité d'un préfet (nommé en conseil des ministres, par décret du Président de la République, sur proposition du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur).

Le préfet est garant de l'ordre public et de la sécurité et a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.

Le préfet est le représentant de l'État et de chacun des membres du Gouvernement. Il dirige l'ensemble des services de l'État dans le département.

Les missions principales de la préfecture sont de veiller à la préservation de l'ordre public et de mettre en œuvre les politiques interministérielles de l'État, qui visent à répondre aux attentes du territoire, des acteurs socio-économiques, du monde associatif, des élus, et plus généralement des habitants de Saône-et-Loire.

Site internet : www.saone-et-loire.gouv.fr - Facebook : @Prefet71

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs

financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les accompagner dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

www.banquedesterritoires.fr X [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contacts presse :

SYDESL

Héloïse ARCIL : harcil@sydesl.fr – 03 79 42 00 91

Préfecture de Saône-et-Loire

pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

Banque des Territoires Bourgogne-Franche-Comté – Groupe Caisse des Dépôts

Aurélie GAUCHEY : aurelie.gauchey@caissedesdepots.fr – 06 31 07 46 95

X [@BdT_BFC](https://twitter.com/BdT_BFC)